



# EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le

ID : 031-200076883-20210628-20210622-DE

Berger  
Levrault

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
75	75	49

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2021-06-22	18 juin 2021	- 1 JUL. 2021

Objet de la délibération	Demande d'autorisation de défrichement parcelles conduite de refoulement usine du Fousseret.
--------------------------	--

## Séance du 28 juin 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt huit juin à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

**Présents 49** : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), André GISTAIN (Capens), Fabrice MEYER (Fontenilles), Sébastien ARBOUSET (Forgues), Patrick DELECROIX (Lafitte Vigrodane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADÉILLAS (Montégut Bourjac), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peyssies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Ghislain GADBIN (Savères).

**Communauté de Communes Coeur de Garonne** : Jean-Luc ABADIE, Elisabeth APHATIE, Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Gérard BOUBE, Manon BRETTAR, Eric CHELLE, David COURS, Michel DARIO, Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Sylviane GENDRON, Jean-Paul GOY, Claude HELIN, Claude HERSANT, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Noël VERGE.

**Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo** : Séverine AURIOL, Serge BERGES, Rudy BOSS, Thierry CHEBELIN, Alain REFUTIN, Jean-François SUTRA, Pascal THEVENET, Martine VITET.

**Excusés 20** : Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Holger SCHAACK (Forgues), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Pierre MATTEI (Montgras), Franck FELDMANN (Ste Foy de Peyrolières), Stéphane COMMER (Sajas).

**Communauté de Communes Coeur de Garonne** : Serge BONNEMAISON, Lauriane BOULP, Guy CABE, Eric CASTILLON, Bernard COTTET, Christine CRAYSSAC, Alain FOURAIGNAN, Michel OLIVA, Joseph TOFFOLON.

**Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo** : Alain DELSOL.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le

Berger  
Levalet

ID : 031-200076883-20210628-20210622-DE

Objet de la délibération

**Demande d'autorisation de défrichement parcelles conduite de  
refoulement usine du Fousseret.**

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il convient de demander l'autorisation de défricher deux parcelles d'une superficie totale de 1425 m<sup>2</sup> dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension de l'usine du Fousseret.

Il s'agit de parcelles situées sur le tracé de la nouvelle conduite de refoulement à poser entre l'usine de traitement et le château d'eau du Fousseret.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- **D'AUTORISER** le Président à déposer une demande d'autorisation de défrichement d'un terrain d'une superficie de 1425 m<sup>2</sup> dans le cadre des travaux de l'usine du Fousseret,
- **D'AUTORISER** le Président à engager les dépenses correspondantes et à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Rieumes, le 28 Juin 2021.  
LE PRESIDENT,





EXTRAIT DU  
DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le

ID : 031-200076883-20210628-20210623-DE

Berger  
Levrault

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
75	75	49

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2021-06-23	18 juin 2021	- 1 JUL. 2021

Objet de la délibération	Cession locaux Maison du Touch à CC Cœur de Garonne .
--------------------------	---

**Séance du 28 juin 2021**

**L'an deux mille vingt et un le vingt huit juin à 19 heures,**

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

**Présents 49** : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), André GISTAIN (Capens), Fabrice MEYER (Fontenilles), Sébastien ARBOUSET (Forgues), Patrick DELECROIX (Lafitte Vigrodane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADÉILLAS (Montégut Bourjac), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peyssies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Ghislain GADBIN (Savères).

**Communauté de Communes Cœur de Garonne** : Jean-Luc ABADIE, Elisabeth APHATIE, Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Gérard BOUBE, Manon BRETTAR, Eric CHELLE, David COURS, Michel DARIO, Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Sylviane GENDRON, Jean-Paul GOY, Claude HELIN, Claude HERSANT, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Noël VERGE.

**Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo** : Séverine AURIOL, Serge BERGES, Rudy BOSS, Thierry CHEBELIN, Alain REFUTIN, Jean-François SUTRA, Pascal THEVENET, Martine VITET.

**Excusés 20** : Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Holger SCHAACK (Forgues), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Pierre MATTEI (Montgras), Franck FELDMANN (Ste Foy de Peyrolières), Stéphane COMMER (Sajas).

**Communauté de Communes Cœur de Garonne** : Serge BONNEMAISON, Lauriane BOULP, Guy CABE, Eric CASTILLON, Bernard COTTET, Christine CRAYSSAC, Alain FOURAIGNAN, Michel OLIVA, Joseph TOFFOLON.

**Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo** : Alain DELSOL.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Cœur de Garonne).

**Objet de la délibération****Cession locaux Maison du Touch**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le Syndicat est co-proprétaire avec la Communauté de Communes Cœur de Garonne et le Syndicat SMGALT de la Maison du Touch situés à Rieumes.

Il explique que le Syndicat n'occupe plus depuis plusieurs années les locaux dont il est propriétaire et qu'il les met à disposition de la Communauté de Communes.

Le Syndicat utilise cependant toujours la salle de conférence pour les Assemblées.

Il ajoute que la Communauté de Communes souhaite racheter les locaux appartenant au syndicat, composés de bureaux, d'une salle d'archive, d'une salle de réunion et d'un réfectoire pour une surface totale de 76 m<sup>2</sup>.

La Communauté de Communes a proposé un prix d'achat de 800 €/m<sup>2</sup>, ce qui représente un montant total de 60 800 €.

Elle s'est également engagée à préciser dans l'acte de vente que la salle de conférence serait mise à disposition à titre gratuit au Syndicat pour y organiser ses Assemblées générales ou autres réunions. Elle prendra en charge les frais notariés liés à la vente.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- **APPROUVE** la cession à la Communauté de Communes Cœur de Garonne des locaux de la Maison du Touch appartenant au Syndicat, pour un montant total de 60 800 €/m<sup>2</sup>,
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette cession dans les conditions précitées,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Rieumes, le 28 Juin 2021.

LE PRESIDENT,





# EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 01/07/2021

Reçu en préfecture le 01/07/2021

Affiché le

ID : 031-200076883-20210628-20210624-DE

Berger  
Levrault

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
75	75	49

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2021-06-24	18 juin 2021	- 1 JUL. 2021

Objet de la délibération	Achat de terrains autour de la station d'eau de « Cap Blanc » et demande de subvention afférente.
--------------------------	---

## Séance du 28 juin 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt huit juin à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

**Présents 49** : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), André GISTAIN (Capens), Fabrice MEYER (Fontenilles), Sébastien ARBOUSET (Forgues), Patrick DELECROIX (Lafitte Vigrodane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS (Montégut Bourjac), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysnies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Ghislain GADBIN (Savères).

**Communauté de Communes Coeur de Garonne** : Jean-Luc ABADIE, Elisabeth APHATIE, Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Gérard BOUBE, Manon BRETTAR, Eric CHELLE, David COURS, Michel DARIO, Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Sylviane GENDRON, Jean-Paul GOY, Claude HELIN, Claude HERSANT, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Noël VERGE.

**Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo** : Séverine AURIOL, Serge BERGES, Rudy BOSS, Thierry CHEBELIN, Alain REFUTIN, Jean-François SUTRA, Pascal THEVENET, Martine VITET.

**Excusés 20** : Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Holger SCHAACK (Forgues), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Pierre MATTEI (Montgras), Franck FELDMANN (Ste Foy de Peyrolières), Stéphane COMMER (Sajas).

**Communauté de Communes Coeur de Garonne** : Serge BONNEMAISON, Lauriane BOULP, Guy CABE, Eric CASTILLON, Bernard COTTET, Christine CRAYSSAC, Alain FOURAIGNAN, Michel OLIVA, Joseph TOFFOLON.

**Communauté d'Agglomération – Le Muretain Agglo** : Alain DELSOL.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

**Objet de la délibération****Achat de terrains autour de la  
demande de subvention afférente.**

Considérant l'Arrêté Préfectoral fixant le programme d'actions à mettre en œuvre dans la zone de protection de l'aire d'alimentation des captages pour production d'eau potable au lieu-dit « Cap Blanc » sur le territoire de la commune de Lavelanet de Comminges en date du 23/07/2013,

Considérant l'Arrêté Préfectoral relatif à la délimitation de la zone de protection de l'aire d'alimentation des captages pour production d'eau potable de « Cap Blanc » sur le territoire de la commune de Lavelanet de Comminges en date du 22/07/2013,

Considérant l'Arrêté Préfectoral portant autorisation de prélèvement en vue d'utiliser de l'eau en vue de la consommation humaine pour la production et la distribution par un réseau public, déclaration d'utilité publique les travaux de prélèvement et de dérivation des eaux et l'instauration des périmètres autour des points de prélèvement concernant Le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch : Puits de Cap Blanc et prise d'eau du canal de Tuchan situés sur la commune de Lavelanet de Comminges en date du 17/03/2014,

Considérant le Plan d'Action territorial déposé auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour la période 2017-2021,

Considérant la convention de concours technique d'intervention et de négociation de transactions immobilières conclue en application de l'article L 141-5 du Code Rural et de veille avec la S.A.F.E.R-GHL en date du 23/08/2017,

Dans le cadre de la convention avec la S.A.F.E.R-GHL, le Syndicat a été informé de la vente de terrains agricoles à proximité de la station d'eau potable de Cap Blanc.

Au vu de l'emplacement de ces terrains, classé par le PLU en zone agricole, l'acquisition de ces parcelles s'inscrit dans la démarche engagée dans le cadre du PAT 2017-2021 et prévue dans l'Outil F1 « veille et acquisition foncière » en priorité 1 de ce dernier.

Afin de garantir la pérennité et la sécurisation de la qualité de l'eau de la station d'eau potable de « Cap Blanc », il est proposé au Comité Syndical de valider la proposition d'achat par achat direct remise par la S.A.F.E.R-Occitanie pour les parcelles et montants suivants :

**Désignation des parcelles :**

Bien situé dans le département de HAUTE GARONNE, sur la commune de LAVELANET-DE-COMMINGES, d'une surface totale de **3 ha 20 a 80 ca.**

Lieu-dit	SEC	N°	Sub	Ancien N°	Surface	NR	NC
GARGAILLOUS	C	0134			00 ha 38 a 70 ca	T	T
GARGAILLOUS	C	0135			00 ha 46 a 60 ca	T	T
GARGAILLOUS	C	0136			00 ha 55 a 60 ca	T	T
GARGAILLOUS	C	0137			00 ha 16 a 80 ca	T	T
GARGAILLOUS	C	0150			00 ha 37 a 10 ca	T	T
GARGAILLOUS	C	0151			00 ha 30 a 30 ca	T	T
GARGAILLOUS	C	0152			00 ha 69 a 00 ca	T	T
LES GRAVES	D	0448			00 ha 26 a 70 ca	T	T

**Prix :**

Il est proposé de signer un bail environnemental avec les futurs exploitants des parcelles. Ces achats feront l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à un taux de 80%.

Objet de la délibération

Achat de terrains autour de la station d'eau de « Cap Blanc » et demande de subvention afférente.

**Frais de notaire :**

Les frais et honoraires de notaire sont estimés à 1500 €, ce montant est susceptible d'être supérieur.

Composition du prix	Prix (TTC)
Foncier non bâti 3ha 20 a 80 ca	42 540 €
Frais honoraires Notaire	1 500 €
<b>Prix Total</b>	<b>44 040 €</b>

	ha	Montant total	Taux aide	Montant aide
<b>Total</b>	3 ha 20 a 80 ca	44 040€	80 %	35 232 €

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles ci-dessus détaillées d'une superficie totale de 3 ha 20 a 80 ca dans le Périmètre de Protection Rapproché de la station d'eau potable de « Cap Blanc »,
- **PRECISE** que le coût global de cette acquisition s'élève à 44 040 €, y compris les frais de notaire qui sont estimés à 1500 €.
- **AUTORISE** Paul-Marie BLANC, le Président du SIECT, à signer la promesse d'achat, l'acte de vente et le bail environnemental,
- **AUTORISE** Paul-Marie BLANC, le Président du SIECT, à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans les conditions définies,
- **DIT** que les dépenses afférentes à cette dépense ont été prévues sur le budget primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Rieumes, le 28 Juin 2021.

LE PRESIDENT,





# EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 031-200076883-20210628-20210625-DE

Berger  
Levalet

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
75	75	49

  

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2021-06-25	18 juin 2021	13 JUL. 2021

  

Objet de la délibération	Constitution des Commissions des Elus .
--------------------------	---

## Séance du 28 juin 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt huit juin à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

**Présents 49** : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), André GISTAIN (Capens), Fabrice MEYER (Fontenilles), Sébastien ARBOUSET (Forgues), Patrick DELECROIX (Lafitte Vigrodane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS (Montégut Bourjac), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysseys), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Ghislain GADBIN (Savères).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Jean-Luc ABADIE, Elisabeth APHATIE, Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Gérard BOUBE, Manon BRETTAR, Eric CHELLE, David COURS, Michel DARIO, Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Sylviane GENDRON, Jean-Paul GOY, Claude HELIN, Claude HERSANT, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Noël VERGE.

Communauté d'Agglomération – Le Muretain Agglo : Séverine AURIOL, Serge BERGES, Rudy BOSS, Thierry CHEBELIN, Alain REFUTIN, Jean-François SUTRA, Pascal THEVENET, Martine VITET.

**Excusés 20** : Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Holger SCHAACK (Forgues), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigrodane), Pierre MATTEI (Montgras), Franck FELDMANN (Ste Foy de Peyrolières), Stéphane COMMER (Sajas).

Communauté de Communes Coeur de Garonne : Serge BONNEMAISON, Lauriane BOULP, Guy CABE, Eric CASTILLON, Bernard COTTET, Christine CRAYSSAC, Alain FOURAIGNAN, Michel OLIVA, Joseph TOFFOLON.

Communauté d'Agglomération – Le Muretain Agglo : Alain DELSOL.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Objet de la délibération

Constitution des Commissions d

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Syndical en date du 22 octobre 2020 a créé cinq commissions Syndicales présidées par les Vice-Présidents du Syndicat.

Un appel à candidatures a été lancé auprès des délégués pour intégrer ces commissions qui ont ainsi été constituées de la manière suivante :

**Commission des Finances**

Présidée par Georges DUPUY, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat

Membres : Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Martine VITET (Le Muretain Agglo), Holger SCHAACK (Forgues).

**Commission Travaux eau stations et réseau**

Présidée par Thierry CHEBELIN, 2<sup>e</sup> Vice-Président du Syndicat

Membres : Franck FELDMANN (CC Coeur de Garonne), Pierre LAGARRIGUE (CC Coeur de Garonne), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), André COSTE (Mondavezan), Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre).

**Commission Communication/Action sociale/Relations extérieures**

Présidée par Lauriane BOULP, 3<sup>e</sup> Vice-Président du Syndicat

Membres : Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Alain REFUTIN (Le Muretain Agglo), Marie-Hélène LAUGA (Polastron).

**Commission Urbanisme et entretien des biens mobiliers et immobiliers**

Présidée par Jean-François SUTRA, 4<sup>e</sup> Vice-Président du Syndicat

Membres : Jean-Paul GOY (CC Coeur de Garonne), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande).

**Commission Assainissement**

Présidée par Pierre CONDOJANOPOULOS, 5<sup>e</sup> Vice-Présidente du Syndicat

Membres : Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Philippe BARAS (CC Coeur de Garonne), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares)..

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- **D'ARRETER** la composition des commissions des élus selon la liste donnée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Rieumes, le 28 Juin 2021.

LE PRESIDENT,





# EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 26/08/2021  
Reçu en préfecture le 26/08/2021  
Affiché le  
ID : 031-200076883-20210628-20210626-DE

Berger  
Levrault

République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
75	75	49

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2021-06-26	18 juin 2021	26 AOUT 2021

Objet de la délibération	Reversement de la taxe d'aménagement majorée par la commune de St Hilaire – Secteur de l'Oraison « Domaine de la Louge ».
--------------------------	---

## Séance du 28 juin 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt huit juin à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

**Présents 49** : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), André GISTAIN (Capens), Fabrice MEYER (Fontenilles), Sébastien ARBOUSET (Forgues), Patrick DELECROIX (Lafitte Vigrodane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS (Montégut Bourjac), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peysies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Ghislain GADBIN (Savères).

**Communauté de Communes Coeur de Garonne** : Jean-Luc ABADIE, Elisabeth APHATIE, Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Gérard BOUBE, Manon BRETTAR, Eric CHELLE, David COURS, Michel DARIO, Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Sylviane GENDRON, Jean-Paul GOY, Claude HELIN, Claude HERSANT, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Noël VERGE.

**Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo** : Séverine AURIOL, Serge BERGES, Rudy BOSS, Thierry CHEBELIN, Alain REFUTIN, Jean-François SUTRA, Pascal THEVENET, Martine VITET.

**Excusés 20** : Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Holger SCHAACK (Forgues), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Pierre MATTEI (Montgras), Franck FELDMANN (Ste Foy de Peyrolières), Stéphane COMMERCER (Sajas).

**Communauté de Communes Coeur de Garonne** : Serge BONNEMAISON, Lauriane BOULP, Guy CABE, Eric CASTILLON, Bernard COTTET, Christine CRAYSSAC, Alain FOURAIGNAN, Michel OLIVA, Joseph TOFFOLON.

**Communauté d'Agglomération – Le Muretain Agglo** : Alain DELSOL.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Objet de la délibération	Reversement de la taxe d'aménagement de St Hilaire – Secteur de l'Oraison « Domaine de la Louge ».	Envoyé en préfecture le 26/08/2021
		Reçu en préfecture le 26/08/2021
		Affiché le 
		ID : 031-200076883-20210628-20210626-DE

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.331-15 ;

Vu la délibération du 25 Novembre 2019 instituant la taxe d'aménagement majorée (TAM) sur le territoire de la commune de SAINT-HILAIRE sur le secteur de l'Oraison « Domaine de la Louge » (plans et délibération joints) ;

**Considérant** que l'article précité prévoit que le taux d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20% dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions ;

**Considérant** que le secteur délimité par le plan joint nécessite, en raison de l'importance des constructions édifiées ou à édifier dans ce secteur, la réalisation d'équipements publics dont la liste suit : renforcement du réseau d'eau potable ; l'aménagement de voirie et création d'un cheminement piéton sécurisé ;

**Considérant** que le S.I.E.C.T exerce seul la compétence eau potable sur la commune de SAINT-HILAIRE, seul le S.I.E.C.T peut mandater l'opération de renforcement du réseau. En conséquence, il y a lieu de décider de donner pouvoir au Président du S.I.E.C.T d'instaurer une convention entre le S.I.E.C.T et la commune de SAINT-HILAIRE, définissant en particulier les modalités de reversement de la TAM pour le Secteur de l'Oraison « Domaine de la Louge » pour la quote-part liée au renforcement du réseau d'eau potable.

La convention a pour objet d'organiser et de contractualiser entre les deux parties :

- les modalités de reversement d'une partie de la TAM couvrant les travaux d'adduction d'eau potable du projet,

- les dates de début et fin de travaux.

Pour rappel, le montant total des travaux d'adduction d'eau potable nécessaire pour la réalisation du projet Secteur de l'Oraison « Domaine de la Louge » s'élève à 18 986,50€. Ce montant (partie de la TAM) sera donc reversé, comme précisé dans la future convention, au S.I.E.C.T par la commune de SAINT-HILAIRE.

La présente délibération accompagnée du plan est valable pour une durée d'un an reconductible. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention précitée entre le syndicat et la commune de SAINT-HILAIRE annexée à la présente délibération ainsi que toutes les pièces consécutives à son exécution,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Rieumes, le 28 Juin 2021.

LE PRESIDENT,



**CONVENTION SUR LES MODALITES DE REVERSEMENT  
DE LA TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE INSTITUEE  
SUR LE SECTEUR DE L'ORAISON « Domaine de la Louge »  
ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH**

**ENTRE :**

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH, représenté par son Président en exercice, Monsieur Paul-Maire BLANC, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil du 08/09/2020,

D'UNE PART

**ET :**

La commune de SAINT-HILAIRE, représentée par son Maire, Monsieur André MORERE dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 25/05/2020,

D'AUTRE PART

Dans le cadre de la délibération du 25 Novembre 2019 un périmètre de Taxe d'Aménagement Majorée a été instauré sur le secteur de l'Oraison « Domaine de la Louge » par la commune de SAINT-HILAIRE. Cette taxe doit permettre le financement du programme d'équipements publics dont la réalisation d'un renforcement d'eau potable requis par l'opération d'aménagement sur le secteur concerné et dont le montant est évalué à 18986,50 €.

La Taxe d'aménagement majorée étant intégralement perçue par la commune et les produits recouverts de taxe d'aménagement pouvant être reversés en tout ou partie au S.I.E.C.T au titre de renforcement du réseau d'eau, il y a lieu de prévoir les modalités de détermination et de reversement de la part de la Taxe d'aménagement majorée pouvant revenir au S.I.E.C.T au titre de l'opération de l'Oraison « Domaine de la Louge ».

**Article 1 : Objet de la présente convention**

La présente convention vient organiser les modalités de reversement par la commune de SAINT-HILAIRE au S.I.E.C.T, d'une part de la Taxe d'aménagement majorée sur le secteur de l'Oraison dans le cadre de l'opération d'aménagement « Domaine de la Louge ».

**Article 2 : Modalités du reversement**

Le S.I.E.C.T adressera à la commune de SAINT-HILAIRE à l'année N une demande de reversement encaissée par la commune à l'année N-1 sur le secteur de l'Oraison.

Envoyé en préfecture le 26/08/2021

Reçu en préfecture le 26/08/2021

Affiché le

Berger  
LeVITAILLÉ

ID : 031-200076883-20210628-20210626-DE

Ce versement correspondra à la quote-part de produit pour le S.I.E.C.T proportionnelle à la charge prévisionnelle des équipements publics qu'il finance.

La commune de SAINT-HILAIRE effectuera un reversement annuel au S.I.E.C.T.

A l'appui de sa demande annuelle de reversement, le S.I.E.C.T s'engage à transmettre à la commune de SAINT-HILAIRE un état détaillant les sommes perçues par le S.I.E.C.T en N-1 au titre des équipements publics financés sur le secteur en Taxe d'aménagement majorée, jusqu'au versement de la somme totale due.

### **Article 3 : Durée de la convention**

- *Prise d'effet de la convention* : la présente convention prend effet à compter de sa signature entre les parties.

- *Date de fin de la convention* : la convention prendra automatiquement fin l'année suivant le paiement complet des travaux du renforcement du réseau financés par la Taxe d'aménagement majorée pour l'opération d'aménagement de l'Oraison « Domaine de la Louge ».

### **Article 4 : Litiges**

En cas de litiges, le tribunal compétant sera le tribunal administratif de Toulouse.

Fait à LHERM, en cinq exemplaires, le

Le Maire,

Le Président du Syndicat Intercommunal  
des Eaux des Coteaux du Touch,

André MORERE

Paul-Marie BLANC



# EXTRAIT DU DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 20/09/2021

Reçu en préfecture le 20/09/2021

Affiché le

ID : 031-200076883-20210628-20210627-DE



République Française

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au comité syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
75	75	49

  

Numéro de délibération	Date de convocation	Date d'affichage
2021-06-27	18 juin 2021	20 SEP. 2021

  

Objet de la délibération	Recrutement d'un agent service Réseau.

Séance du 28 juin 2021

L'an deux mille vingt et un le vingt huit juin à 19 heures,

le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Paul Marie BLANC**.

**Présents 49** : Daniel PAREDE (Beaufort), Paul Marie BLANC (Bérat), André GISTAIN (Capens), Fabrice MEYER (Fontenilles), Sébastien ARBOUSET (Forgues), Patrick DELECROIX (Lafitte Vigrodane), Patrick SOUBEILLE (Lahage), Michel VERGNHES (Lautignac), Pierre CONDOJANOPOULOS (Longages), Gérard CAPBLANQUET (Marignac Lasclares), Denis LEBLANC (Mones), Jean SERIGNAC (Montastruc Saves), Cécile DESCADAILLAS (Montégut Bourjac), Claude PERES (Montoussin), Gilbert GUILHEM (Peyssies), Patricia TOUROLLE (Le Pin Murelet), Georges DUPUY (Plagnole), Marie-Hélène LAUGA (Polastron), Thierry QUIOT (Poucharramet), Brigitte DUBREUIL (St Elix le Château), Ghislain GADBIN (Savères).

**Communauté de Communes Coeur de Garonne** : Jean-Luc ABADIE, Elisabeth APHATIE, Isabelle BANACHE, Philippe BARAS, Gérard BOUBE, Manon BRETTAR, Eric CHELLE, David COURS, Michel DARIO, Jacques DEJEAN, Sandro DIONISI, Alain DUTREY, Sylviane GENDRON, Jean-Paul GOY, Claude HELIN, Claude HERSANT, Gilles PODIO, Jean-Christophe SANCHEZ, Stéphane SEGOVIA, Noël VERGE.

**Communauté d'Agglomération – Le Murétain Agglo** : Séverine AURIOL, Serge BERGES, Rudy BOSS, Thierry CHEBELIN, Alain REFUTIN, Jean-François SUTRA, Pascal THEVENET, Martine VITET.

**Excusés 20** : Jocelyne DI MARE (Bois de la Pierre), David HERNANDEZ DE LA LOSA (Capens), Pascale VITTADELLO (Casties Labrande), Holger SCHAACK (Forgues), Maurice MORIN (Gratens), Jean-Marie PANIER (Labastide Clermont), Thierry SEVILLA (Lafitte Vigordane), Pierre MATTEI (Montgras), Franck FELDMANN (Ste Foy de Peyrolières), Stéphane COMMER (Sajas).

**Communauté de Communes Coeur de Garonne** : Serge BONNEMAISON, Lauriane BOULP, Guy CABE, Eric CASTILLON, Bernard COTTET, Christine CRAYSSAC, Alain FOURAIGNAN, Michel OLIVA, Joseph TOFFOLON.

**Communauté d'Agglomération – Le Muretain Agglo** : Alain DELSOL.

**Secrétaire de séance** : Jean-Christophe SANCHEZ (Communauté de Communes Coeur de Garonne).

Objet de la délibération

Recrutement d'un agent service réseau.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que suite au départ d'un agent à l'équipe régie, il est nécessaire de renforcer le service réseau.

Monsieur le Président propose ainsi de lancer une procédure de recrutement dans les cadres d'emplois : Agent de maîtrise et Adjoint Technique.

Compte tenu de l'incertitude quant aux candidatures qui seront reçues pour ce recrutement, Monsieur le Président propose de créer 2 emplois permanents à temps complet aux grades de : Agent de maîtrise, Agent de maîtrise principal et de créer 3 emplois permanents à temps complet aux grades de : Adjoint technique, Adjoint technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe, Adjoint technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Monsieur le Président propose, si la procédure de recrutement de fonctionnaires sur ces emplois s'avérait infructueuse, d'avoir recours à l'emploi de contractuels pour ces recrutements, dans le cadre de l'article 32 de la loi 84.53 modifiée sur le fondement « d'une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire ».

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide :

- **D'APPROUVER** la proposition de Monsieur le Président de créer les postes précités dans le cadre de la création d'un poste agent réseau et de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement et d'avoir recours, si le recrutement de fonctionnaires s'avérait infructueux, à l'emploi de contractuels sur le fondement « d'une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire »,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Rieumes, le 28 Juin 2021.

LE PRESIDENT,

